



# FONDS DE SOLIDARITÉ DES AGENTS DU TRÉSOR DE CÔTE D'IVOIRE

Conseil d'Administration

Abidjan, le 10 MAI 2023

Le Président

N°/155/MEF/DGTCP/FOSAT-CI/CA

## NOTE D'INFORMATION

Destinataires : Membres du FOSAT-CI

V/Réf. :

Objet : Candidatures aux échéances électorales de 2023

Nombre de pièce(s) jointe(s) : 00

J'ai l'honneur de vous informer, conformément aux dispositions de l'article 11 du Règlement Intérieur, que les membres des organes dirigeants actuels du Fonds de Solidarité des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (FOSAT-CI) sont au terme de leur mandat respectif. Il s'agit notamment des membres du Conseil d'Administration, du Comité de Crédit et du Conseil de Surveillance.

Par conséquent, des élections auront lieu au cours de la prochaine Assemblée Générale (AG) qui se tiendra les 26 et 27 juin 2023 prochain au Golden Palace Hôtel de Grand Bassam, en vue du renouvellement des membres desdits organes.

Ainsi, les postes à pourvoir se présentent ainsi qu'il suit :

- ❖ Au titre du Conseil d'Administration (CA) : 12 Postes à pourvoir, à savoir :
  - 01 Administrateur désigné par Monsieur le Directeur Général ;
  - 01 Administrateur élu pour le compte de la Direction Générale ;
  - 02 Administrateurs élus pour le compte des Directions Centrales ;
  - 02 Administrateurs élus pour le compte des Postes Comptables Généraux ;
  - 06 Administrateurs élus pour le compte des Circonscriptions Financières.
  
- ❖ Au titre du Comité de Crédit (CC) : 05 Postes à pourvoir.

1/2

❖ **Au titre du Conseil de Surveillance (CS) : 03 Postes à pourvoir, dont :**

- 01 Représentant élu parmi les membres issus des Services de l'Inspection Générale et Audit du Trésor (IGAT) ;
- 01 Représentant élu parmi les membres issus de la Direction des Systèmes Financiers Décentralisés (DSFD) ;
- 01 Représentant élu parmi les membres issus de l'ensemble des autres services du Trésor.

Les éventuelles candidatures doivent parvenir à la Direction du FOSAT-CI, au plus tard le lundi 12 juin 2023.

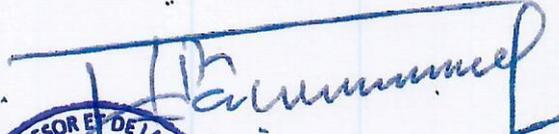
Le dossier de candidature doit comporter :

✓ Pour un premier mandat :

- une demande signée du candidat ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou toute autre pièce d'identité en cours de validité ;
- un casier judiciaire ;
- un certificat de nationalité ;
- deux (2) photos d'identité récentes de même tirage ;
- un Curriculum Vitae (CV) ;
- la liste des personnes liées au candidat ;
- toute pièce justifiant de la libération de la part sociale.

✓ Après le premier mandat, la seule demande signée de l'élu sortant suffit.

Les dossiers peuvent être déposés par courrier physique au siège du FOSAT-CI, sis au 1<sup>er</sup> étage de l'Immeuble Acacias, à Abidjan-Plateau, ou par voie électronique à l'adresse suivante : [fosatci2@gmail.com](mailto:fosatci2@gmail.com).

  
  
**KOUADIO Thierry Pacôme**  
**Président du Conseil**  
**d'Administration**